

18 mai 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR (Eurolist)

Par courrier du 18 mai 2007, la Société Générale (29, boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 11 mai 2007, par suite d'une cession d'actions ACCOR dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ACCOR et détenir, à titre direct et indirect, 10 809 303 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 4,79% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société (1), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	6 625 964	2,94	6 625 964	2,80
SG Option Europe (trading)	552 483	0,24	552 483	0,24
SGAM Banque (trading)	74 096	0,03	74 096	0,03
GENEVAL	3 556 760	1,58	3 556 760	1,50
Total	10 809 303	4,79	10 809 303	4,57

(1) Sur la base d'un capital composé de 225 646 799 actions représentant 236 519 017 droits de vote.